

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 0163217 - 21 - 1																				
2. Nom et adresse de l'opérateur : <p style="text-align: center;">ABAG SAS</p> <p style="text-align: center;">2 Avenue de la Louisiane 38120 - FONTANIL CORNILLON</p> Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : <p style="text-align: center;">QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16</p>																			
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Abattage de porcins : (traçabilité carcasses, abats rouges) Abattage d'ovins : (traçabilité carcasses, abats rouges) Abattage de gros bovins : (traçabilité carcasses, abats rouges) Abattage de veaux : (traçabilité carcasses, abats rouges) Abattage de caprins : Traçabilité carcasses, abats rouges Découpe de viandes de boucherie Conditionnement de viandes de boucherie Préparation à base de viandes : viande hachée assaisonnée Préparation à base de viandes : Saucisses de veau	5. Définis comme : process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique	6. Période de validité <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">du :</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">au :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28/10/2021</td> <td style="text-align: center;">31/03/2023</td> </tr> </tbody> </table>	du :	au :	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023	28/10/2021	31/03/2023
du :	au :																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
28/10/2021	31/03/2023																			
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 28/10/2021																			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 07/12/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 0163217 - 21 - 1	
2. Nom et adresse de l'opérateur : ABAG SAS 2 Avenue de la Louisiane 38120 - FONTANIL CORNILLON Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Préparation à base de viandes : Saucisses de boeuf Préparation à base de viandes : Merguez Préparation à base de viandes : Saucisse de boeuf bio	5. Définis comme : process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique
	6. Période de validité du : 28/10/2021 au : 31/03/2023 28/10/2021 31/03/2023 28/10/2021 31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 28/10/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.	
Fait à Marmande Le 07/12/2021 Le Directeur, François LUQUET	
Page 2/2	